27e ANNEE N° 2307 — PARAIT LE SAMEDI — 30 DÉCEMBRE 1911

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE SISTERON-JOURNAL
A ses Lecteurs et Amis

UN DISCOURS DE M. MAURICE BARRÈS

Nous lisons dans le *Figaro* :

Notre éminent collaborateur M. Maurice Barrès, de l'Académie française a prononcé à la salle Gaveau, où l'on distribuait à trois jeunes filles les prix décernés par les lectrices de la *Mode Pratique*, un discours que nous sommes heureux de publier un extrait :

C'était un bien grand artiste, le saint homme qui fut votre initiateur, mesdames, ce chanoine Ancelin qui inventa les dots mariantes. J'aurais beaucoup aimé le connaître, n'était qu'alors j'eusse été privé du plaisir de passer ces quelques instants avec vous. Il vivait au seizième siècle dans la paroisse de Saint-Pierre de Lille. Je me le représente fort bien. C'était une personne sage et amie de la vie. Il possédait une petite fortune qu'il tenait de ses parents. Il aurait pu la laisser à quelque aimable neveu qui l'aurait gaspillée au grand dommage de son âme. Il eût pu la laisser encore à des amis. Mais ses amis, c'étaient de pieux personnages qui n'avaient que faire des biens de ce monde. Enfin il eût pu la laisser à l'église où il avait si souvent chanté laudes, matines et vêpres. En ce cas, Saint Pierre de Lille se fût enorgueilli d'un vitrail, d'une châsse, d'une belle statue de plus. Mais je vous l'ai dit, notre chanoine était un homme ami de la vie. Nul vitrail, nulle pierre sculptée ne valaient à ses yeux un rayon de bonheur sur la joue d'une enfant pieuse et bonne. Voilà pourquoi, après avoir longtemps réfléchi sur ce problème difficile : « A qui laisserai-je mon argent », il fonda ces dots marantes que vous continuez aujourd'hui.

Je n'aurai pas moins de confiance en vous, mesdames, que dans le chapitre des chanoines. Chaque années vous distribuez trois dots mariantes. (Demain peut-être davantage). J'ai lu avec le plus vif intérêt les statuts de votre fondation. Ils rajeunissent dans un sentiment tout moderne la vieille institution de Lille et vous y faites preuve à votre tour d'une belle imagination dans la délicatesse.

***

Votre fondation est originale. Elle porte sa date, 1900. Et pourrait-il en être autrement ? Il y a, chez l'homme, un fonds de sentiments inmuables, mais leur manifestation est soumise à une évolution incessante. L'exercice de la Bonté n'échappe pas à cette loi.

Quand un généreux anonyme — c'était M. de Montyon — chargea l'Académie de prononcer, chaque année, l'éloge public de l'action la plus vertueuse, le premier choix des Quarante se porta sur une marchande mercière de Paris, qui avait brisé les fers d'un prisonnier de la Bastille. L'année d'après, nos confrères s'étant trouvés dans l'heureux embarras d'avoir à récompenser deux actions également méritoires, la reine Marie-Antoinette mit un deuxième prix à leur disposition.

La Bastille, la Reine et l'Académie disparurent. M. de Montyon lui-même avait passé à l'étranger, et, durant trente années, l'usage de décerner un prix à une belle action fut interrompu.

En 1819, M. de Montyon revint en France. Il n'avait rien perdu de sa confiance dans le perfectionnement de l'humanité. Il choisit, comme devant, les académiciens pour ses collaborateurs.

Cette société qui se reconstitue essaie de s'envelopper d'une atmosphère favorable. Il semble qu'on l'entende dire : « Sous les crimes éclatants duraient mille vertus de loyalisme secret ; le bien a persévéré ; il y avait encore des justes ; nous étions toujours aimés. »

En 1830, l'académie consacre quinze mille francs aux veuves, orphelins et victimes des journées révolutionnaires. Elle fait l'éloge de ceux que nous nommons déjà les prolétaires. Le régime s'installe et, dans l'année 1835, M. Tissot prononce solennellement l'éloge de l'économie.

***

A partir de 48, l'Académie a la préoccupation évidente de combattre les idées communistes. Dès les premières années du second Empire, on voit se former à l'Académie l'alliance des deux sentiments les plus capables d'assurer la conservation de notre vie traditionnelle. Tandis que M. Guizot célèbre la rentrée des troupes d'Italie, les Laprade et les Montalembert répètent éloquemment que l'on ruine une nation, quelle que soit sa prospérité matérielle, si l'on y contrarie le sentiment religieux.

Cet éloge alterné de l'idéal chrétien et de l'idéal militaire ne fut pas arrêté, bien on pense, par les évènements de 1870. En 1872, l'Académie proclame que la première des vertus publiques, c'est la vertu militaire, et, sa plus forte somme, elle la consacre à secourir les blessés et les orphelins de la guerre.

Il y a quelques années, Paul Bourget poursuivant sa thèse favorite de l'accord entre l'observation et la tradition, définissait la vertu comme « une production d'énergie bienfaisante ». Il nous invitait à reconnaître « sa valeur réparatrice, son pouvoir constructeur. »

Vous avez accepté, mesdames, ce point de vue de l'utilité sociale. Vous vous êtes préoccupées d'aider à la création de groupes familiaux ou de favoriser des groupes malmenés par la vie. La tâche était malaisée, car comment s'orienter intelligemment dans un océan d'infortunes ? Vous avez apporté au problème la solution la plus ingénieuse.

***

Votre trouvaille, c'est l'invention des marraines. Les marraines, ce sont les lectrices de la *Mode Pratique*, qui patronnent, soutiennent, défendent un vaillant cœur dans la peine. Toutes, mesdames, vous pouvez être ces marraines. Et c'est déjà beau de mériter ce titre, car ici ce mot veut dire amour, enthousiasme, actif dévouement à la vertu.

Si toutes les lectrices de la *Mode Pratique* ne s'élèvent pas jusqu'à cette haute dignité, toutes du moins vous participez au zèle et à l'activité des marraines, puisque c'est vous qui choisissez, entre tant de candidates dont elles vous présentent les titres, les trois qui vous paraissent non pas seulement les plus dignes (elles le sont toutes également à quelques nuances près), mais encore les mieux défendues, celles pour lesquelles on a dépensé le plus de talent et d'énergie. En sorte que nous pouvons dire que nous couronnons tout ensemble l'exercice de la vertu et l'amour de la vertu.

Vous avez encore apporté une modification remarquable à l'institution d'Etienne Ancelin. Au temps de ce pieux chanoine, la vie était moins compliquée, l'existence s'écoulait plus uniment dans une organisation sociale qui laissait à l'activité féminine moins de jeu qu'aujourd'hui. Vous l'avez bien compris, et vos dots ne sont plus seulement des dots de mariage. L'an dernier, vous permettiez par vos libéralité à une jeune étudiante en médecine d'achever ses études. Cette année par votre généreuse intervention, trois jeunes filles vont reconstituer des foyers presque détruits par le malheur.

Grâce à vous, Mlle Jeanne Gales va ramener demain à la maison maternelle, non pas un fiancé, mais une petite sœur que la détresse en avait bannie. Mlle Marguerite Denizot va retrouver et rapporter aux siens la sécurité. Avec votre dot, elle forme le projet d'ouvrir à Vendôme, un magasin de lingerie dont les lectrices de la *Mode Pratique* seront les premières clientes. Enfin Mlle M.-T. Bernard, qui avait dû quitter la France et s'exiler en terre étrangère pour subvenir aux besoins de ses parents et de ses jeunes frères et sœurs, pourra grâce à vous, revenir au milieux d'eux.

Soyez donc remerciées, vous toutes, mesdames, dignes héritières de la pensée du chanoine Ancelin. Vous avez mérité le beau titre que, moi indigne, je vous octroie en vous nommant chanoinesses du chapitre de la charité.

Maurice Barrès.
de l'Académie française.

M. J. PERCHOT
A SISTERON

M. Perchot s'est rendu samedi dernier à Sisteron ; lundi il a parcouru les vallées de la Sasse et du Grand Vallon par La Motte, le Caire, Faucon et Gigors et s'est rendu de là, à Barcelonnette.

Le sympathique candidat qui, en de longues conversations, a exposé son programme de relèvement économique aux maires, aux adjoints et aux délégués qu'il a visités s'est à la fois rendu compte du mauvais état des routes dans ces vallées, de l'absence complète de tous moyens de communications et de l'étendue des richesses minérales : fer, plâtre, etc., que contient la région.

Les électeurs sénatoriaux, très intéressés par l'exposé du programme de M. Perchot lui ont réservé le plus cordial accueil.

Les élections sénatoriales

Ainsi que nous l'avions fait entrevoir dans notre précédent numéro, M. Malon est revenu parmi nous cette semaine, et partout il a reçu le meilleur accueil.

L'arrondissement de Sisteron lui a donné sa confiance toute entière et, plus encore si c'est possible que lors de la dernière élection sénatoriale. Nos délégués lui sont acquis. Il ne se borneront pas cette fois à lui donner leurs voix ; ils feront même pour lui du prosélytisme.

Nul en effet, plus que lui, parmi les nombreux candidats qui briguent nos suffrages, n'est digne de représenter le département des Basses-Alpes à la Haute-Assemblée. Depuis dix ans qu'il siège au Conseil général, on peut dire qu'aucune question ne l'a laissé indifférent, et c'est avec une ardeur sans cesse renouvelée, qu'il a défendu les intérêts de nos communes sans se préoccuper si elles dépendaient ou non, de son canton.

Il était d'ailleurs en mesure de connaître les revendications justifiées car, dans ce but, il consacrait de longs mois, chaque année, à parcourir nos campagnes et à s'entretenir avec nos paysans. Mieux encore, son séjour dans nos Alpes lui paraissant trop court pour visiter les nombreux amis qui, sur tous les points, réclamaient sa présence, depuis deux ans, il s'y est fixé définitivement, abandonnant Paris où réside cependant sa famille.

Etant donnés son activité, son dévouement et la connaissance qu'il a de nos besoins, M. Malon saura, nous en sommes certains, nous représenter avec autorité dans le grand conseil des communes qu'on nomme le Sénat.

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons, avec prière d'insérer :

LETTRE OUVERTE A M. MAURICE RUBAUDO

Le *Réveil des Alpes*, du 16 décembre, publie sous votre signature un article intitulé : **Le scrutin du 7 Janvier.**

Dans cet article, vous dites que M. Joly a battu M. Yves Guyot qui appartient à ces sinistres tribus d'exploiteurs du régime, qui se sont ruées sur la République pour en profiter et pour la piller.

Au nom du comité du citoyen Guyot dont tous les membres sont républicains de Gauche, je proteste énergiquement contre cette insinuation, mal placée, malveillante et mensongère, « qui s'est trompée d'adresse. »

Le citoyen Guyot ne nous a jamais paru avoir un rapport quelconque avec les Sauterelles qui se sont abattues sur la Tunisie.

Ces républicains, M. Rubaudo, sont fiers de leur conviction républicaine et s'honorent d'avoir soutenu un homme qui a blanchi sous le harnais républicain, et qui a été républicain alors qu'il n'y avait que des coups à recevoir.

Pour quant au citoyen Malon, que vous le vouliez ou non, les républicains bas-alpins, voteront sûrement pour lui le 7 janvier prochain.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

UN ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL.

LES BAS-ALPINS A PARIS

La Société fraternelle des Bas-Alpins à Paris a tenu samedi, dans les salons du restaurant Grüber, boulevard St-Denis, sa réunion de Noël.

Cette réunion a présenté un intérêt tout particulier tant à cause du renouvellement partiel du bureau, auquel il fut procédé, que du rappel des initiatives de la Société durant l'année 1911.

Devant un auditoire de plus de cent personnes, où fut remarquée la présence de M,

© VILLE DE SISTERON

André Honnorat, député de Barcelonnette ; de M. Joly, député de Sisteron et de Mme Joly, de M. de Courtois, conseiller général et de M. Champsaur, conservateur des eaux et forêts, M. Henri Brun, président, réélu d'acclamation, en même temps que les membres du bureau sortant à rappelé l'œuvre des étrennes.

Depuis bientôt dix ans, la Société envoie chaque année à un certain nombre de communes des Basses Alpes d'importants lots de jouets et de layettes pour les petits bas-alpins. Il faut que les étrennes de l'année 1912 viennent, suivant la touchante formule, comme celle des années précédentes, «apporter dans les villages perdus la pensée affectueuse des compatriotes exilés dans la grand'ville, mais fermement attachés au sol natal. »

Un rapide exposé des autres œuvres d'intérêt général, auxquelles, grâce à des ressources et à de précieuses entremises, la Société des bas alpins a pu participer, fut très applaudi par l'assistance. Faut il rappeler la mise en marche de trains spéciaux, à tarif réduit, à l'époque des vacances, entre Paris et les Alpes, — le développement des sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire auquel les bas alpins de Paris ont aidé de toutes manières, — l'installation du musée de Digne, qui tend à devenir, sous la précieuse direction de M. Etienne Martin, un foyer d'art provençal, — l'exposition des produits bas-alpins et la récente mise en vente des dentelles et de la lingerie de l'œuvre de l'assistance aux femmes par le travail dans les Basses-Alpes ?

Les excuses de fidèles sociétaires, retenus dans le département par des préoccupations politiques, tels que M. Perchot, député de Castellane et directeur du journal *Le Radical*, M. Malon, conseiller général et maire de Gréoux les-Bains ; M. Andrieux, député de Forcalquier ; MM. Michel et Pélissier, sénateurs, furent présentées par M. Henri Brun.

Le banquet se prolongea par une réunion de fête très réussie, qui ne prit fin que fort tard dans la nuit.

Et c'est ainsi que l'avant-veille de Noël, s'est clôturée pour l'année 1911 la série des réunions de la Société fraternelle des Bas Alpins à Paris.

LES TRANSPORTS RAPIDES DANS LES BASSES-ALPES

Le président de la Commission nommée par le Conseil général pour examiner les projets de transports rapides par automobiles, adresse à M. le Préfet des Basses-Alpes la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

Permettez-moi de vous prier de compléter les renseignements que donne à plusieurs commune votre lettre du 23 décembre 1911 (relativement à la part de subvention qu'elles ont à voter pour un service public de transport de voyageurs, messageries et marchandises) par l'indication de la durée du contrat (maximum dix ans) et aussi par la reproduction de l'article du cahier des charges qui prévoit une diminution de la subvention annuelle lorsque les recettes encaissées par les transporteurs atteindront un certain chiffre.

Ces renseignements sont de nature à faire comprendre aux communes que leurs engagements seront limités.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Commission des transports par automobile,
J.-B. MALON.

RÉFLEXIONS D'UN SOLITAIRE

Si le véritable progrès consiste moins à cultiver les modestes vertus de nos pères qu'à s'émanciper de toute tutelle, il n'est pas douteux que nous n'ayons acquis une avance notable sur ceux qui nous ont historiquement précédés.

N'avons-nous pas l'admirable loi du Divorce pour répudier l'épouse vieillie dans l'accomplissement des devoirs conjugaux au profit de la demi-vierge dont l'apparente candeur rêve d'aventureux adultères ?

Qui nous empêche le vivre, à la grecque, dans la familiarité des courtisanes que les complaisances de l'opinion publique ont presque relevées de leur humiliation séculaire, malgré les clartés répandues sur le mystère de leurs origines par les procédures criminelles.

L'enfance même que le respect traditionnel de l'autorité paternelle maintenait dans la sainte innocence du cœur ne gonfle-t-elle pas la poitrine pour revendiquer le droit des adultes au libre usage de la rue et des établissements où les accords du piano mécanique invitent à la danse lascive ?

Peut être les hommes des anciens jours qui conservent l'idéalisme de la race voudraient-ils guerroyer contre l'évolution des mœurs publiques, mais le sentiment de l'effort inutile les transforme en spectateurs impassibles de l'affaiblissement graduel de la conscience morale au sein d'une société qui s'agite dans le brillant décor d'une civilisation matérielle.

Chronique Locale

SISTERON

Jour de l'An. — M. le Sous-Préfet de Sisteron ne recevra pas à l'occasion des fêtes du Jour de l'An.

— M. le Maire de Sisteron ne recevra pas à l'occasion des fêtes du Jour de l'An.

Noël. — Selon la coutume, les sisteronnais ont joyeusement fêtés Noël. Un temps pluvieux le matin, le mistral l'aprés-midi, a cependant permis à la population d'aller promeuer et de faire les achats traditionnels pour les petits ....et les grands qui ont mis le soulier dans la cheminée.

Dés l'avant-veille, des dindes et des dindons avaient été mis en vente et facilement écoulés dans les familles nombreuses et chez ceux qui ont un palais de fin gourmet.

La messe de minuit a réuni les fidéles et des curieux qui suivent traditionnellement cet office tandis que d'autres vont bruyament réveillonner jusqu'a une heure assez avancée dans la nuit.

Disons de suite qu'aucun accident n'est venu troubler ces deux jours de fêtes.

Enseignement primaire. — Postes vacants ou dont la vacance est prévue comme prochaine :

Tauze (Digne) ; Chabrières (Entrages) Pierrevert (école des filles) ; Entrages ; St-Julien-du-Verdon ; Palud (Beynes) ; Les Mées (emploi d'adjoint) ; La Combe (Bayons) Le Bas Montsalier ; le Brusquet (école des filles).

P. L. M. — FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 21 décembre 1911 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 8 janvier 1912, étant entendu que les billets qui auront une validité plus longue conserveront vette validité.

La méme mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Avis. — Les éducateurs de vers à soie sont informés qu'ils peuvent se présenter à la Recette des finances pour y toucher le montant de leur prime.

— Les propriétaires d'oliviers qui veulent toucher la prime instituée comme encouragement à l'oléiculture doivent **sans retard** venir faire à la mairie la déclaration du nombre de pieds d'oliviers qu'ils possédent.

Cinéma. — Ce soir samedi, l'excellent cinéma «Le Rêve» donnera au Casino une brillante séance avec un programme trés varié.

SAVON CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

ETAT-CIVIL

du 22 au 29 décembre 1911

NAISSANCES

MARIAGES

Entre M. Louis-Joseph-Guillaume de Gombert, propriétaire, et Mlle Antoinette-Germaine Lucie Marie de Mercoyrol de Beaulieu.

Entre M. Faudon Hyacinthe, sergent du Recrutement et Mlle Laforgues Jeanne.

DÉCÈS

Mouton Marie, veuve Lieutier, 83 ans.

Aux changements de saisons il n'y a pas de meilleur *dépuratif* que les Pilules Suisses, 1 fr. 50 la boîte, franco. Glaesel, ph., 28, rue Grammont Paris.

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites se soulagent intantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit, avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

PAR LICITATION

Il sera procédé le **mardi vingt-trois janvier** *mil neuf cent douze, à* **deux** *heures après-midi, au Palais de justice à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, par devant M.* **Vias,** *juge suppléant a ces fins commis, à la*

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur les territoires des communes de **Venterol** *et de* **Piégut,** *canton de* **Turriers,** *arrondissement de* **Sisteron,** *département des Basses-Alpes.*

DÉSIGNATION
des Immeubles à Vendre

Immeubles à Venterol

PREMIER LOT

Ce lot comprendra trois parcelles sur lesquelles se trouve un bâtiment rural composé de chambre, cave, grenier à foin et écurie.

La première parcelle comprend une propriété au quartier du Plan lieu dit la *Gouirande*, numéros **153** et **154** de la section C., d'une contenance cadastrale d'environ 18 ares, 80 centiares, confrontant : du levant, rase ; du midi, Pelleng ; du couchant, Gontard ; du nord, la Durance.

La seconde parcelle comprend une propriété au quartier du Plan, lieu dit la *Gouirande*, comprise dans les numéros 150, 151, 152 de la section C., d'une contenance d'environ **42** ares, 50 centiares, confrontant : du levant et midi, Ayasse Fortuné ; du couchant, la rase ; du nord, la Durance.

La troisiéme partie comprend une propriété en nature de labour, au quartier du Plan, au lieu dit la *Gouirande*, numéro 161 p. de la section C, d'une contenance d'environ **16** ares, elle confronte ; du levant et midi, Dromenc et Boutinel ; du couchant, Philip ; du nord, Gontard.

Mise à prix : **Huit cents** francs. ci . . . . . **800** francs.

DEUXIÈME LOT

Labour acquis de Richaud Joseph, au quartier du Plan lieu dit la *Gouirande*, compris sous les numéros 146 p., 138 p. dela section C. d'une contenance d'environ **56** ares, **25** centiares, confrontant : du levant, veuve Gervasy : du midi, Richaud ; du couchant, Nal Lucien ; du nord, veuve Gervasy.

Miseà prix : **Deux cents** francs. ci. . . . . **200** francs.

TROISIEME LOT

Vigne acquise de Richaud Joseph, au quartier du Plan lieu dit la *Bouissouna*, numéro 179 p. de la section C., d'une contenance d'environ 16 ares, confrontant : du levant, chemin ; du midi, Richaud ; du couchant, Ligouza Valentin ; du nord, Philip Emile.

Mise à prix : **Cent cinquante** francs, ci. . . . . **150** francs.

QUATRIÈME LOT

Labour au quartier du *Chastelard*, numéro 307 p, de la section A., d'une contenance d'environ 18 ares, 95 centiares, confrontant : du levant, Ollivier Bouffier ; du midi, Brutinel ; du couchant, les mêmes ; du nord, Pascal.

Mise à prix : **Sept cent cinquante** fr. ci. . . . . **750** francs.

CINQUIEME LOT

Jardin, au quartier des *Tourniaires*, au lieu dit l'*Adrech*, numéro 241 p. de la section A., d'une contenance d'environ un are, confrontant : du levant, Tourniaire Paulin ; du midi, Tourniaire Isidore ; du couchant, hoirs Borrély ; du nord, chemin.

Mise à prix : **Soixante** francs. ci. . . . . **60** francs.

SIXIÈME LOT

Une **cave** sise au hameau des *Tourniaires*. comprise sous l'immeuble de Tourniaire Paulin, numéro 209 de la section A.

Mise à prix : **Cinquante** francs. ci. . . . . **50** francs.

SEPTIEME LOT

Une **écurie** avec grenier à foin et ses dépendances, au quartier des *Tourniaires*, numéro 195 de la section A., d'une contenance d'environ 77 centiares, confrontant : du levant et du midi, Tourniaire Isidore ; du couchant et du nord, le chemin.

Mise à prix : **Quatre cents** francs ci. . . . . **400** francs.

HUITIEME LOT

Labour au quartier de *Coustourias*, numéros 578 p., et 579 p. de la section A. du plan cadastral, d'une contenance d'environ 19 ares, **32** centiares, confrontant : du levant, rase ; du midi et couchant, Bouffier ; du nord, rase.

Mise à prix : **Vingt** francs. ci. . . . . **20** francs.

NEUVIEME LOT

Un **pré** au lieu dit la *Royère*, numéro 114 p. de la section A, d'une contenance d'environ 11 ares, **70** centiares, confrontant : du levant, Conilh ; du midi, chemin ; du couchant Tourniaire Paulin ; du nord, Philip Félicien.

Mise à prix : **Soixante** francs. ci. . . . . **60** francs.

Immeubles à Piégut

DIXIEME LOT

Jardin appelé *Jardin du Riou*, sur la commune de Piégut, d'une contenance d'environ **4** ares, 35 centiares, confrontant : du levant, Velicat ; du midi et du couchant, le vallon ; du nord, chemin de Piégut.

Mise à prix : **Cent soixante** francs ci. . . . . **160** francs.

ONZIEME LOT

Bois taillis, au lieu dit *Grandes blâches*, sur le territoire de la commune de Piégut, numéros 143 et **144** d'une contenance d'environ **50** ares, **45** centiares, confrontant du nord la Durance.

Mise à prix : **Dix** francs. ci. . . . . **10** francs.

Après la vente au détail de tous les immeubles dont la désignation précède, il seront réunis en un seul bloc sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles.

Ces immeubles dépendent de la succession de **Nal** Joseph François en son vivant propriétaire, demeurant et domicilié à Venterol.

La vente est poursuivie à la requête de Madame Marguerite **Nal,** à ce dument assistée et autorisée de Monsieur Joseph **Mallet,** son mari, propriétaire, demeurant et domiciliés ensemble à Venterol, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux.**

Contre : 1o **Nal** Eugène, employé à la Compagnie P.-L.-M., demeurant et domicilié à Cavaillon ; 2o **Nal** Lucien, propriétaire, demeurant et domicilié à Venterol.

La vente a été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal civil de Sisteron, le sept novembre mil-neuf-cent-onze, enregistré.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal civil de Sisteron, par Me Charles **Bontoux,** le douze décembre mil-neuf-cent-onze.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux,** avoué à **Sisteron.**

Sisteron le 28 Décembre 1911.

C. BONTOUX.

© VILLE DE SISTERON

ÉTUDE
de
Me Martial MASSOT, notaire
à la Motte-du-Caire (B.-A.)

A VENDRE
aux Enchères Publiques et Volontaires

Le **dimanche quatorze Janvier** mil-neuf-cent-douze à **deux** heures du soir à la mairie du **Caire**.

1. **Un corps de Domaine** au Caire, au quartier de Vermeil, dépendant de la succession de Monsieur Noël-Pierre Martin (ou ce compris une bâche au quartier des Escourts.

Mise à prix : **Quinze-cents** frs. ci..... **1500** francs.

2. **Tous les capitaux** de bestiaux et autres garnissant le domaine et dont le détail sera donné le jour de l'adjudication ainsi que la mise à prix.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Martial **Massot**, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Martial MASSOT.

HUILE D'OLIVE
Nouvelle Récolte

Vierge extra filtée	1 fr. 80 le litre
De table, 1re qualité	1 fr. 60 le litre
De friture (garantie sans goût)	1 fr. 15 le litre

Rendu franco gare à partir de 10 kilogs.

J. MONTAGNIER, propriétaire-fabricant
MANOSQUE (Basses-Alpes)

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerranée

Fêtes de Nël et du Jour de l'An
Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes à prix réduits
de Valence et Avignon, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte Carlo et Menton
délivrés du 19 au 31 décembre 1911

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation d'un supplément de 10/0. — Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Valence à Nice, via Marseille : 1re cl. 78 fr. 80, 2e cl. 56 fr. 75 ; d'Avignon à Nice, via Marseille, 1re cl. 57 fr. 35, 2e cl. 41 fr. 75.

A LOUER

Un Pré, situé au Plan de Leydet.

S'adresser au bureau du Journal.

A vendre à l'Amiable
UNE PROPRIETE

sise au quartier de Beaulieu, touchant Mme de Leydet et route Nationale, d'une contenance de 350 cannes environ ; comprenant : bastidon en bon état avec citerne à eau potable, vigne et arbres fruitiers.

Pour renseignements s'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BRICHEL, négociant en fers, crins et machines agricoles, rue Droite 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt seront transférés à partir du 1er janvier prochain Rue de Provence N° 10.

LA VIE HEUREUSE

Le caractère particulier « des numéros de Noël », c'est que le plus souvent, rien n'y rappelle la grande fête chère à tous les cœurs ! elle est, au contraire, magnifiquement célébrée dans le numéro de **Noël** de la VIE HEUREUSE. C'est son originalité de mériter vraiment ce beau titre. Trois contes merveilleux y évoquent la sublime nuit symbolique. Deux sont pour les enfants : l'un d'une charmante poésie, est admirablement illustré par Cecil O'Neil ; l'autre, d'une délicate fantaisie, est de Franc Nohain, illustré par Strimpl. Le troisième, signé Gaston Chérau, paraîtra à tous un chef-d'œuvre d'émotion. L'art et l'actualité ont ainsi leur place dans le numéro de Noël de la VIE HEUREUSE.

Une nouvelle délicate de René Boylesve est illustrée par Suzanne Auffrai de spirituelles illustrations Louis XV en couleurs ; de pittoresques compositions de Cecil Aldin, également en couleurs, y mettent en scène les épisodes, aujourd'hui à la mode, de l'œuvre de Dikens ; à la gaieté d'une comédie de Jehan et Henri Bouvelet s'ajoute l'humour des dessins de Carlègle ; enfin de splendides reproductions en couleurs de Gavarni, Peters, des illustrations des maîtres contemporains, Besnerd, Brissaud, Cancaret, Gaston La Touche, Ménard, y accompagnent de poétiques ou spirituelles chroniques d'Henri Bidou, d'Albert Olament, etc.

Un concours de la plus curieuse actualité, dix planches commentant la grâce du geste, quatre superbes hors texte et une couverture d'Abel Faivre, achèvent de faire de ce numéro de Noël le plus précieusement traditionnel, le plus littéraire, le plus artistique de tous.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les **Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczémas**, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, **Epilepsie, Neurasthénie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes.** Écrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS.

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU TRAITEMENT

Il est profondément douloureux de songer à cette partie de notre pauvre humanité, celle qui est affligée de cette triste infirmité appelée hernie. Mais il est plus pénible encore de constater combien tous ces braves gens sont soignés d'une façon déplorable. Les uns martyrisés, écorchés à vif par de véritables instruments de torture ; les autres, atteints d'abord de pointes de hernies, voient leurs infirmités se développer glisser sous le bandage et enfin descendre dans le scrotum.

Pourquoi continuer ainsi, pourquoi n'appelez vous pas à votre aide cet homme de science qui a consacré la moitié de son existence à l'étude des hernies et à chercher le remède pour les combattre. Vous connaissez tous cet homme : c'est le renommé spécialiste M. GLASER, de Paris. C'est lui l'innovateur d'un nouvel appareil pour le traitement des hernies, 100 fois plus efficace que ceux existant à ce jour. Le trop gênant sous-cuisse est supprimé, de l'appareil qui se porte jour et nuit sans gêne ni interruption de travail ; il est le plus solide et est à la portée de toutes les bourses. Pourquoi alors continuez vous à vous servir de ces mauvais bandages puisque vous pouvez vous procurer l'appareil de M. Glaser, si doux et dont la supériorité a été reconnue par les sommités médicales. Les hernies les plus tenaces s'inclinent et s'effacent devant son imposante efficacité.

Nous dirons simplement à nos lecteurs et lectrices de ne pas confondre la haute science de M. Glaser avec certains imitateurs et prétendus guérisseurs n'ayant aucune compétence en matière de hernies.

Dédaignez ces simples marchands, commis-voyageurs, justes bons à vendre un objet de peu de valeur à des prix formidables.

N'achetez plus de bandages avant d'avoir fait une visite à M. Glaser dont le dévouement est si hautement reconnu.

M. Glaser, lui même, recevra hommes, femmes et enfants atteints de hernies, efforts et descentes, de 8 heures du matin à 4 heures du soir à :

Gap, les 13 et 14 janvier, Hôtel des Négociants ;
Digne, les 15 et 16, Hôtel Boyer-Mistre ;
SISTERON, le 17, Hôtel des Acacias.

La brochure explicative est envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38, Paris.
Maison principale à Courbevoie.

Pour ESTOMAC, INTESTINS, DIABÈTE
Buvez VICHY-GÉNÉREUSE
Agit où d'autres eaux de **Vichy** échouent

MESDAMES
Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O.✠, Pharmcien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à **LILLE**, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN
Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Cafés, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges
Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

Cyclistes...
NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

Bulletin Financier

Le marché est très ferme dans son ensemble.

Le 3 0/0 français est lourd à 94.40.

Fonds d'Etats étrangers irréguliers ; Extérieure 95.85 ; Turc 90.40 ; Russe 5 o/o 1906 104.80.

Les Etablissements de Crédit sont fermes et assez activement traités ; Banque de Paris 1783 ; Comptoir d'escompte 940 ; Société Générale 820 ; Banque Franco Américaine 500 ; Banque di Roma 114. Les banques mexicaines sont en reprise.

Valeurs de tractions soutenues ; Métro 690, Nord Sud 281.

Le compartiment cuprifère est ferme : Rio 1866.

Valeurs diamantifères et mines d'or sud-africaines calmes.

Parmi les titres de pétrole la Franco-Wyoming cote 41.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
:: :: PRATIQUE :: ::
ÉLÉGANT :: SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

VIENT DE PARAITRE
ALMANACH HACHETTE
1912
Le livre que chacun doit avoir sur sa table
1 FR. 50 NET

INNOVATIONS
Jeux - Aviation - Sports

80 Billets de Théâtre
A PRIX DE FAVEUR
Valables dans 54 Villes
10 Concours - 9570 fr. de Prix

CARTES DE VISITE ET ENVELOPPES
nombreux choix de modèles
Imprimerie Pascal Lieutier, place de la Mairie, Sisteron.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINCLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B. R. C. 67, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

SANS ODEUR — PROPRE

SE FAIT EN TEINTES :

Blanche
Rosée
Rachel
Chair
Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) 2 fr.

Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crèmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricants

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes

PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLES

S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.

ÉPARGNE ET FORTUNE 16 pages — 11e année. Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes officielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa carte de visite affranchie à 0 fr. 05. Même adresse que ci-dessus.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

©VILLE DE SISTERON